

PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES MILLE-ÎLES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Mille-Îles tenue le mardi 2 novembre 2021 à 18 h, exceptionnellement à la salle 5080 du centre administratif du Centre de services scolaire, 430, boulevard Arthur-Sauvé, Saint-Eustache.

PRÉSENCES :

- Carolyn Asselin
- Isabelle Bernier
- Michèle Charest
- Marie-Claude Chaumont
- Bianca Deschatelets, vice-présidente
- Josée Ducharme
- Caroline Gravel
- Alain Jutras
- Katerine Lepipas
- Francis Le Quellec
- Nathalie Martel
- Gautier Njokou, président
- Christian Slachetka
- Émilie St-Jacques
- Valérie Venne
- Martin Viau

Directrice générale : Nathalie Joannette

Secrétaire générale : Anik Gagnon

Invités :

- Dominique Robert, directeur général adjoint, DG
- Roch-André Malo, directeur, SOST
- M^e Josiane Landry, directrice adjointe, SSGC
- Marie-Pier Bélanger, firme Humance | Culture & Performance

1.1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres du conseil d'administration présents forment quorum sous la présidence de M. Gautier Njokou, président.

Il est 19 h 02.

1.1. VÉRIFICATION DE LA PROCÉDURE DE CONVOCATION

La secrétaire générale par intérim, Mme Anik Gagnon, atteste que la procédure de convocation a été respectée.

M. Christian Slachetka occupe son siège à 19 h 04.

Le président, M. Gautier Njokou, et la directrice générale, Mme Nathalie Joannette, soulignent le départ de M. Dominique Robert, directeur général adjoint.

1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
Résolution n° CA-211102-158

Il est proposé par Mme Bianca Deschatelets

D'ADOPTER tel quel le projet d'ordre du jour, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

1. Points statutaires
1.1. Ouverture de la séance et vérification de la procédure de convocation
1.2. Adoption de l'ordre du jour
1.3. Période de questions du public (5 minutes)
2. Dossier à huis clos
2.1. Nomination à un poste de direction générale adjointe
3. Point de décision nécessitant une présentation
3.1. Désignation d'une direction générale adjointe afin d'exercer les fonctions et pouvoirs de la directrice générale en cas d'empêchement en vertu de l'article 203 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>
4. Clôture
4.1. Levée de l'assemblée

DE PERMETTRE au président d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

1.3. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Antonio Ciarciaglino, nouveau président du comité de parents, salue les membres du conseil d'administration. Il fait part de sa pleine collaboration et souligne qu'il est primordial de s'assurer d'une communication ouverte et fluide entre les instances. Il remercie l'ensemble du personnel, des directions et des directions générales adjointes pour leur travail.

Il est 18 h 14.

2.1. NOMINATION À UN POSTE DE DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE

Le président, M. Gautier Njokou, informe les membres du conseil d'administration de la présence d'une invitée : Mme Marie-Pier Bélanger de la firme Humance | Culture & Performance.

La secrétaire générale par intérim, Mme Anik Gagnon, présente aux membres du conseil d'administration un état de situation concernant le positionnement des membres représentant le personnel quant à la nomination d'une direction générale adjointe et la procédure qui sera suivie pour cette nomination.

Elle explique que tous les membres du conseil d'administration ont reçu la documentation pertinente à la nomination de la direction générale adjointe de manière confidentielle et sécurisée. Ce sujet sera traité en huis clos et tous les membres pourront partager leurs observations. Toutefois, les membres représentant le personnel ne pourront pas participer aux délibérations et au vote, le cas échéant.

HUIS CLOS

NOMINATION À UN POSTE DE DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE

Résolution n° CA-211102-159

Il est proposé par M. Francis Le Quellec

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 18 h 18.

Conformément à l'article 328 (4) de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*, les cinq membres représentant le personnel, Mmes Carolyne Asselin, Isabelle Bernier, Josée Ducharme, Caroline Gravel et Katerine Lepipas, ainsi que Mme Michèle Charest, membre représentant le personnel sans droit de vote, quittent leur siège à 18 h 25 afin de se retirer des délibérations.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CA-211102-160

Il est proposé par Mme Valérie Venne

DE SIÉGER en séance publique.

Adopté

Il est 18 h 30.

Les cinq membres représentant le personnel, Mmes Carolyne Asselin, Isabelle Bernier, Josée Ducharme, Caroline Gravel et Katerine Lepipas, ainsi que Mme Michèle Charest, membre représentant le personnel sans droit de vote, occupent leur siège à 18 h 30.

Résolution n° CA-211102-161

ATTENDU les affichages ayant trait au poste de direction générale adjointe;

ATTENDU la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est proposé par Mme Nathalie Martel

DE NOMMER, monsieur Roch-André Malo, au poste de directeur général adjoint du Centre de services scolaire des Mille-Îles et de le soumettre à une période de probation d'une durée d'un an;

QUE, conséquemment, tel que le précise le document consolidé concernant les conditions d'emploi des gestionnaires des centres de services scolaires, monsieur Roch-André Malo sera directeur général adjoint pour une période indéterminée, à moins que l'une ou l'autre des parties décide d'y mettre fin.

Adopté à l'unanimité des membres votants

3.1. DÉSIGNATION D'UNE DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE AFIN D'EXERCER LES FONCTIONS ET POUVOIRS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE EN CAS D'EMPÊCHEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 203 DE LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Résolution n° CA-211102-162

ATTENDU l'article 203 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le centre de services scolaire désigne un directeur général adjoint pour exercer les fonctions et pouvoirs du directeur général en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier;

ATTENDU que lors de sa séance ordinaire du 27 août 2019, le conseil des commissaires désignait, à compter du 1^{er} juillet 2019, monsieur Dominique Robert, directeur général adjoint, afin d'exercer les fonctions et pouvoirs de la directrice générale en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, le tout, conformément à l'article 203 de la *Loi sur l'instruction publique* (rés. n° CC-190827-5202);

ATTENDU que monsieur Dominique Robert quittera ses fonctions de directeur général adjoint au sein du CSSMI le 12 novembre 2021;

ATTENDU qu'il y a lieu de désigner une nouvelle direction générale adjointe afin d'exercer les fonctions et pouvoirs de la directrice générale en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, le tout, conformément à l'article 203 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU la recommandation de la directrice générale;

Il est proposé par Mme Carolyne Asselin

DE DÉSIGNER, à compter du 15 novembre 2021, madame Nathalie Denneny, directrice générale adjointe, afin d'exercer les fonctions et pouvoirs de la directrice générale en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, le tout, conformément à l'article 203 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Adopté

4.1. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
Résolution n° CA-211102-163

Il est proposé par Mme Valérie Venne

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 18 h 39.

Gautier Njokou, président

M^e Marie-France Dion, secrétaire générale